

TENNIS DE TABLE

L'organisation des compétitions de Tennis de Table, au sein de l'ANSCAM, obéit aux règlements et aux lois de jeux dictés par la Fédération française de Tennis de Table.

1° - INSTALLATIONS:

- Salles spécifiques tennis de table (lumière du jour occultée)
- une sono
- 12 tables avec filet (tables homologuées) dans une aire de jeu avec séparations au minimum de 12 m x 6 m pour chaque table avec une intensité lumineuse d'un minimum de 500 lux.
- chaque aire de jeu est équipée d'une table d'arbitrage, d'un marqueur de points et d'une chaise.
- Des vestiaires et des douches sont indispensables pour le confort des compétiteurs
- Des chaises ou bancs sont nécessaires pour accueillir les supporteurs ou pour les joueurs qui ne jouent pas.
- Pour les JOCA, le nombre minimum de tables est de 24, compte tenu des engagements.
- Pour les finales hors JOCA, le nombre de tables peut être réduit à 12, sauf si le nombre d'engagés justifiait un complément d'aires de jeux.

2° - ARBITRAGE:

Pour les JOCA, un juge arbitre de niveau régional ainsi qu'un assistant de la caisse organisatrice doivent être présents pour assurer le bon déroulement des épreuves.

3° - MATERIEL :

Le responsable national fournit en nombre suffisant les documents :

- feuilles de matchs,
- feuilles de parties,
- feuilles de poules,
- tableau individuel

4° - DUREE de la COMPETITION :

- Vendredi : 09 h 00 à 17 h 00
- Samedi : 09 h 00 à 17 h 00

5° - DIVERS :

- Eau pour joueurs

Le Responsable National est le seul responsable de l'organisation des compétitions et de leurs déroulements, par contre les décisions suite à des incidents de jeux seront prises en concertation avec le juge arbitre.